CHAPITRE

11

RELATIONS BINAIRES SUR UN ENSEMBLE

Nous allons considérer des propriétés R(x, y) mettant en jeu *deux* objets inconnus x et y, par exemple x < y, $x \in y$, $x \in y$, $x \equiv y \pmod{11}$, y = f(x)... Nous appellerons ces propriétés des **relations binaires**.

11.1 Propriétés d'une relation

Les relations binaires les plus utile en mathématiques portent sur des éléments x, y d'un même ensemble E. On parle alors de **relation binaire sur** E. Pour une relation binaire R(x, y) sur un ensemble E, l'usage veut que l'on emploie très souvent la notation infixe xRy au lieu de R(x, y), ce que nous ferons désormais.

Définition 1

Soit E un ensemble. Définir une **relation binaire** R dans E, c'est se donner une partie Γ_R de $E \times E$. On écrit alors xRy pour exprimer que $(x,y) \in \Gamma_R$. Dans ce cas, on dit que x **est en relation avec** y. L'ensemble Γ_R est appelé le **graphe** de la relation R.

Une relation binaire est donc une application $E \times E \to \{ \text{Vrai}, \text{Faux} \}$. Dans la $(x,y) \mapsto xRy$ suite, on parlera simplement de **relation** dans un ensemble E.

Définition 2

Soit E un ensemble et R une relation binaire sur E. On dit que

• R est réflexive si

 $\forall x \in E, xRx;$

• R est symétrique si

 $\forall (x, y) \in E^2, xRy \implies yRx;$

• R est antisymétrique si

$$\forall (x, y) \in E^2, (xRy \text{ et } yRx) \implies x = y;$$

• R est transitive si

$$\forall (x, y, z) \in E^3, (xRy \text{ et } yRz) \implies xRz.$$

Exemples 3

- **1.** La relation \leq sur \mathbb{R} est réflexive, transitive et antisymétrique.
- **2.** La relation \subset sur $\mathcal{P}(E)$ est réflexive, transitive et antisymétrique.
- **3.** Dans l'ensemble \mathbb{Z} des entiers relatifs, la relation en x et y

$$xRy \iff y-x \in 5\mathbb{Z}$$

est la relation de congruence modulo 5. Cette relation est réflexive, symétrique, non antisymétrique et transitive.

4. Dans l'ensemble des parties de \mathbb{N} à trois éléments, la relation R définie par

$$ARB \iff A \cap B \neq \emptyset$$

est réflexive et symétrique, non antisymétrique, non transitive.

- 5. Sur tout ensemble E, la relation d'égalité = est réflexive, symétrique, antisymétrique et transitive. On peut d'ailleurs vérifier que c'est la seule.
- **6.** Soient R une relation sur un ensemble E et A une partie de E. En convenant que xR_Ay signifie xRy, nous définissons une relation R_A sur A qui est dite **induite** par R. Nous constatons que si R est réflexive (resp. symétrique, antisymétrique, transitive), il en est de même pour R_A . La réciproque n'est pas vraie.

11.2 RELATION D'ÉQUIVALENCE

Définition 4

Une relation sur un ensemble E est une **relation d'équivalence** si elle est réflexive, symétrique et transitive.

Exemple 5

Soit $\alpha \in \mathbb{R}$. On définit dans \mathbb{R} la relation de congruence modulo α pour tout $(x, y) \in \mathbb{R}^2$: x et y sont congrus modulo α si et seulement si $\exists k \in \mathbb{Z}, x = y + k\alpha$. On note $x \equiv y[\alpha]$. Cette relation est une relation d'équivalence.

Définition 6

Soit R une relation d'équivalence sur l'ensemble E. On appelle **classe** d'équivalence de $x \in E$ l'ensemble des éléments de E équivalents à x:

$$\{ y \in E \mid xRy \}.$$

Il n'y a pas de notation au programme, notons ici Classe(x) la classe de x.

Proposition 7

Soit R une relation d'équivalence sur l'ensemble E. Les classes d'équivalence de R forment une partition de E. Autrement dit, elles sont non vides, leur réunion est E et elles sont deux à deux disjointes.

Exemple 8

Sur \mathbb{Z} , on considère la relation «être congru modulo 5». Il y a cinq classes d'équivalence qui forment une partition de \mathbb{Z} :

On a par exemple Classe(11) = Classe(6) = Classe(1).

11.3 RELATION D'ORDRE

§1 Petits et grands

Définition 9

- Une relation binaire ≤ sur un ensemble *E* est une **relation d'ordre** si elle est réflexive, antisymétrique et transitive.
- On dit que (E, \leq) est un **ensemble ordonné**.
- On dit que ≤ est un **ordre total** sur *E* si tous les éléments de *E* sont deux à deux comparables, c'est-à-dire

$$\forall (x, y) \in E^2, x \le y \text{ ou } y \le x.$$

• Si \leq n'est pas total, on dit que \leq est un **ordre partiel** sur E.

≤ se lit « précède » ou « inférieur ou égal à ».

Exemple 10

Dans \mathbb{N} , \mathbb{Z} , \mathbb{Q} , \mathbb{R} l'ordre usuel, \leq , est un ordre total.

Exemple 11

Soit $E = \{ (a, b, c) \in \mathbb{R}^3 \mid 0 < a \le b \le c \}$. On définit une relation d'ordre sur E par

$$(a, b, c) \le (a', b', c') \iff a \le a' \text{ et } b \le b' \text{ et } c \le c'.$$

Autrement dit, E est un ensemble de boîtes et on écrit $(a,b,c) \leq (a',b',c')$ si la boîte (a',b',c') peut contenir la boîte (a,b,c). La relation \leq est réflexive car pour tout $(a,b,c) \in E$,

$$a \le a$$
 et $b \le b$ et $c \le c$,

c'est-à-dire $(a,b,c) \leq (a,b,c)$. La relation \leq est antisymétrique car pour tout $(a,b,c), (a',b',c') \in E$, si $(a,b,c) \leq (a',b',c')$ et $(a',b',c') \leq (a,b,c)$, alors

$$a \le a'$$
 $b \le b'$ $c \le c'$
 $a' \le a$ $b' \le b$ $c' \le c$

On a donc a = a', b = b' et c = c', c'est-à-dire (a, b, c) = (a, b, c). Enfin, la relation \leq est transitive car pour tout $(a, b, c), (a', b', c'), (a'', b'', c'') \in E$, si $(a, b, c) \leq (a', b', c')$ et $(a', b', c') \leq (a'', b'', c'')$, alors

$$a \le a'$$
 et $a' \le a''$ d' où $a \le a''$,
 $b \le b'$ et $b' \le b''$ d' où $b \le b''$,
 $c \le c'$ et $c' \le c''$ d' où $c \le c''$,

c'est-à-dire $(a, b, c) \leq (a', b', c')$.

La relation \leq est donc une relation d'ordre sur E. Cette relation est une relation d'ordre partielle car (2, 2, 2) et (1, 2, 3) ne sont pas comparables :

$$non((2,2,2) \le (1,2,3)) car 2 \le 1 est faux$$

et

non
$$((1, 2, 3) \le (2, 2, 2))$$
 car $3 \le 2$ est faux.

Exemple 12

Soit \mathcal{E} un ensemble d'ensembles. Alors la relation d'inclusion est une relation d'ordre dans \mathcal{E} . En effet, elle est réflexive (pour tout $A \in \mathcal{E}$, on a $A \subset A$) anti-symétrique (c'est le principe de double inclusion) et transitive ($A \subset B$ et $B \subset C \implies A \subset C$). C'est pour cette raison qu'on écrit, de façon abrégée,

$$\mathbb{N} \subset \mathbb{Z} \subset \mathbb{Q} \subset \mathbb{R} \subset \mathbb{C}$$

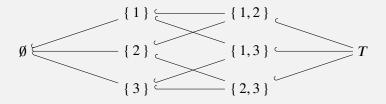
au lieu d'écrire

$$\mathbb{N} \subset \mathbb{Z}$$
 et $\mathbb{N} \subset \mathbb{Q}$ et $\mathbb{N} \subset \mathbb{R}$ et $\mathbb{N} \subset \mathbb{C}$ et $\mathbb{Z} \subset \mathbb{Q}$ et $\mathbb{Z} \subset \mathbb{R}$ et ...

Par exemple, notons T l'ensemble $\{1,2,3\}$. On pourra représenter l'ordre de l'inclusion sur $\mathcal{P}(T)$, c'est-à-dire sur l'ensemble d'ensembles

$$\{\emptyset, \{1\}, \{2\}, \{3\}, \{1,2\}, \{1,3\}, \{2,3\}, T\},\$$

par le diagramme suivant.



On peut y lire que $\{2\} \subset \{2,3\}$ car un trait va de gauche à droite, de $\{2\}$ vers $\{2,3\}$; de même, $\{2,3\} \subset T$. On y lit aussi aisément que $\{2\} \subset T$, car une succession de traits permet de joindre $\{2\}$ à T en allant constamment de la gauche vers la droite. Pour la raison inverse, on peut y lire que $\{1\} \not\subset \{2,3\}$ et $\{2,3\} \not\subset \{1\}$: l'ordre n'est donc pas total.

Définition 13

Soit (E, \leq) un ensemble ordonné. On définit

• La relation ≥ par :

$$x \succeq y \iff y \preceq x$$
.

La relation \geq est une relation d'ordre sur E appelée **relation d'ordre opposée** à \leq .

• La relation ≺ par :

$$x \prec y \iff (x \leq y \text{ et } x \neq y).$$

Exemples 14

- **1.** Dans \mathbb{R} , on note x < y la relation $x \le y$ et $x \ne y$.
- **2.** Pour les ensembles, on note $A \subseteq B$ la relation $A \subset B$ et $A \neq B$.



La relation \prec n'est pas une relation d'ordre sur E. En effet, elle est antisymétrique et transitive mais n'est pas réflexive. On l'appelle parfois « ordre strict »!



En général, la négation de $x \le y$ n'est pas y < x. Par exemple, dans $\mathcal{P}(\{1,2,3\})$, on a ni $\{1,3\} \subset \{1,2\}$ ni $\{1,2\} \subsetneq \{1,3\}$. Néanmoins, si l'ordre \le est total, alors la négation de $x \le y$ est bien y < x.

Proposition 15

Soit (E, \leq) un ensemble ordonné et x, y, z des éléments de E.

- 1. $x \le y \iff (x < y \ ou \ x = y)$.
- 2. $(x \le y \ et \ y < z) \implies x < z$.
- 3. $(x < y \ et \ y \le z) \implies x < z$.

§2 Majorants, minorants

Définition 16

Soit (E, \leq) un ensemble ordonné.

- Soit $x \in E$. Si M, élément de E, est tel que $x \le M$, on dit que M est un **majorant** de x, ou encore qu'il **majore** x.
- Soit A un sous-ensemble de E. On dit que M, élément de E, est un majorant de A si M est un majorant de chaque élément de A, c'est-à-dire si

$$\forall x \in A, x \leq M$$
.

- Une partie de E dont l'ensemble des majorants est non vide est dite **majorée**.
- Lorsque M majore A, tout élément $M' \in E$ tel que $M \leq M'$ majore aussi A.
- Un majorant de A est aussi majorant de toute partie de A donc, lorsque A est majorée, toute partie de A est majorée.

Définition 17

Soit (E, \leq) un ensemble ordonné.

- Soit x ∈ E. Si m, élément de E, est tel que m ≤ x, on dit que m est un minorant de x, ou encore qu'il minore x.
- Soit *A* un sous-ensemble de *E*. On dit que *m*, élément de *E*, est un **minorant** de *A* si *m* est un minorant de chaque élément de *A*, c'est-à-dire si

$$\forall x \in A, m \leq x$$
.

- Une partie de E dont l'ensemble des minorants est non vide est dite **minorée**.
- Lorsque m minore A, tout élément $m' \in E$ tel que $m' \leq m$ minore aussi A.
- Un minorant de *A* est aussi minorant de toute partie de *A* donc, lorsque *A* est minorée, toute partie de *A* est minorée.

Définition 18

Une partie de E à la fois majorée et minorée est dite **bornée**.

Définition 19

Soit (E, \leq) un ensemble ordonné et f une application d'un ensemble quelconque A dans E. On dit que l'application f est **minorée** (resp. **majorée**, **bornée**) si l'ensemble f(A) est minoré (resp. majoré, borné) dans E.

Remarque

On retrouve

• f est **majorée** lorsqu'il existe $M \in E$ tel que

$$\forall x \in A, f(x) \leq M.$$

• f est **minorée** lorsqu'il existe $m \in E$ tel que

$$\forall x \in A, m \leq f(x).$$

§3 Plus grand élément, plus petit élément

Définition 20

Soit (E, \leq) un ensemble ordonné et A une partie de E.

• On dit que a est le plus grand élément de A si

$$a \in A$$
 et $\forall x \in A, x \prec a$.

Lorsqu'il existe, le plus grand élément de A se note max(A).

• a est le plus petit élément de A si

$$a \in A$$
 et $\forall x \in A, a \leq x$.

Lorsqu'il existe, le plus petit élément de A se note min(A).

L'ensemble A n'admet pas nécessairement de plus grand élément. Néanmoins, si il existe, c'est le **seul** élément de A ayant cette propriété ; car si on a aussi $x \leq b$ pour tout $x \in A$, alors $a \leq b$ et $b \leq a$, d'où b = a.

Définition 21

Soit (E, \leq) un ensemble ordonné et f une application d'un ensemble quelconque A dans E. On dit que l'application f admet un minimum si l'image f(A) a un plus petit élément ; cet élément est alors appelée **minimum** de f et se note $\min_{x \in A} f(x)$ ou $\min_{x \in A} f(x)$.

Le **maximum** de f se définit et se note d'une manière analogue.

§4 Borne supérieure, borne inférieure

Définition 22

Soient (E, \leq) un ensemble ordonné et A une partie de E.

- On dit qu'un élément de *E* est la **borne inférieure** de *A* dans *E* si c'est le plus grand élément de l'ensemble des minorants de *A* dans *E*. Lorsque cette borne existe, on la note inf *A*. ^a
- On dit qu'un élément de *E* est la **borne supérieure** de *A* dans *E* si c'est le plus petit élément de l'ensemble des majorants de *A* dans *E*. Lorsque cette borne existe, on la note sup *A*.

^aContrairement au plus grand élément, la borne supérieure d'un ensemble, lorsqu'elle existe, n'appartient pas forcément à l'ensemble considéré.

La borne supérieure (resp. inférieure) d'un ensemble à deux éléments $\{x, y\}$ se note (lorsqu'elle existe) sup(x, y) (resp. inf(x, y)); notations analogues pour les bornes supérieure et inférieure d'un ensemble à trois éléments, etc.

Méthode

Pour prouver que M est la borne supérieure de A, on procède en deux étapes :

- 1. on vérifie que M est un majorant de A (pour tout $x \in A, x \leq M$);
- **2.** pour tout majorant M' de A, on vérifie que $M \leq M'$.

Proposition 23

- 1. Si une partie A de E admet un plus grand élément a, a est borne supérieure de A dans E.
- 2. Si une partie A de E admet une borne supérieure et si $\sup A \in A$, alors $\sup A$ est le plus grand élément de A.

Proposition 24

Soient (E, \leq) un ensemble ordonné et A une partie de E, non vide, admettant à la fois une borne inférieure et une borne supérieure dans E. Alors $\inf(A) \leq \sup(A)$.

Proposition 25

Soient (E, \leq) un ensemble ordonné, A et B deux parties de E, admettant toutes deux une borne supérieure (resp. inférieure) dans E; si $A \subset B$, on a $\sup(A) \leq \sup(B)$ (resp. $\inf(B) \leq \inf(A)$).

Définition 26

Soit (E, \leq) un ensemble ordonné et f une application d'un ensemble quelconque A dans E. On dit que l'application f admet une borne supérieure si l'image f(A) admet une borne

supérieure dans E; cette borne est alors appelée **borne supérieure** de f et se note sup f(x) ou sup f. La **borne inférieure** de f se définit et se note d'une manière analogue.

§5 Exemples

Exemples 27

- **1.** Dans (\mathbb{R}, \leq) , l'intervalle [0, 1]
 - a pour minorant tout élément de $]-\infty,0]$,
 - a pour majorant tout élément de [1, +∞[,
 - a pour plus petit élément 0,
 - a pour plus grand élément 1,
 - a pour borne inférieure 0,
 - a pour borne supérieure 1.
- **2.** Dans (\mathbb{R}, \leq) , l'intervalle [0, 1[
 - a pour minorant tout élément de $]-\infty,0]$,
 - a pour majorant tout élément de [1, +∞[,
 - a pour plus petit élément 0,
 - ne possède pas de plus grand élément,
 - a pour borne inférieure 0,
 - a pour borne supérieure 1.
- **3.** Soit E un ensemble ayant plus de deux éléments. Dans $(\mathcal{P}(E), \subset)$, l'ensemble des parties non vides de E, $\mathcal{P}(E) \setminus \{\emptyset\}$
 - a pour minorant \emptyset ,
 - a pour majorant E,
 - ne possède pas de plus petit élément dès lors que *E* possède au moins deux éléments,
 - a pour plus grand élément E,
 - a pour borne inférieure Ø,
 - a pour borne supérieure E.
- **4.** L'application $f: [0, +\infty[\rightarrow \mathbb{R}$ $x \mapsto \arctan x$
 - a pour minorant tout élément de] $-\infty$, 0],
 - a pour majorant tout élément de $\left[\frac{\pi}{2}, +\infty\right]$,
 - a pour minimum 0,
 - ne possède pas de maximum,
 - a pour borne inférieure 0,

• a pour borne supérieure $\frac{\pi}{2}$.

Remarquez que $f([0, +\infty[) = \left[0, \frac{\pi}{2}\right[.$